

de boisseaux par an. Il n'y a pas de droits de douane sur le soja qui entre au Canada, mais le droit est de 60c. par boisseau qui entre aux États-Unis. On devrait faire concorder le droit canadien avec le droit américain. Ainsi, les producteurs de soja auront plus de dollars et les agriculteurs de l'Ontario seront incités à cultiver davantage de soja.

Les agriculteurs canadiens devraient établir un office national de commercialisation des graines oléagineuses qui inclurait le colza, la graine de tournesol et le soja. Cet office de commercialisation pourrait trouver des marchés d'exportation pour ces produits oléagineux et leurs sous-produits, ce qui créerait un marché plus vaste pour le soja de l'Ontario, dont la qualité, de l'avis général, est l'une des meilleures du monde. On en a un exemple dans la production en quantité limitée cette année en Ontario de la variété Harwood de soja pour un marché spécialisé du Japon. On devrait construire une usine d'aplatissage du soja dans le sud-ouest de l'Ontario, avec accès aux chemins de fer pour développer l'industrie de ce côté. A l'heure actuelle on ne compte que trois usines de ce genre en Ontario, dont deux à Toronto et une à Hamilton. Une usine d'aplatissage susciterait la concurrence chez les conditionneurs, qui chercheraient de nouveaux marchés.

Les machines agricoles devraient être incluses dans les déductions pour amortissement annoncées dans le budget au sujet de l'outillage de production, sinon il faudrait au moins établir un régime de crédits d'investissement qui permettrait à l'agriculteur de déduire un pourcentage du prix d'achat du nouvel outillage de son impôt net sur le revenu, en plus de l'amortissement. Cela lui permettrait de moderniser son exploitation et d'obtenir un meilleur rendement.

Les récentes modifications à la loi sur la société du crédit agricole, notamment l'établissement du prêt maximum à \$100,000 seront d'un précieux secours pour le fermier. La Société du crédit agricole devrait également établir un régime de location-achat qui permettrait à un jeune homme doué des qualités voulues de se lancer dans l'agriculture et, au bout de dix ans, de se servir du loyer accumulé comme premier versement sur une ferme familiale rentable. Un jeune agriculteur pourrait ainsi s'acheter une ferme sans mise de fonds ou encore sans recourir à l'assistance financière d'une compagnie de provendes, ce qui engage le jeune fermier dans la tendance actuelle à l'intégration verticale.

Je reviens maintenant au maïs. A la suite de mes études de l'industrie, je pense que le gouvernement devrait bientôt prendre bon nombre de mesures particulières. D'abord, établir le régime de double prix pour le maïs. En fait, ce régime pourrait s'appliquer à tous les produits agricoles. Deuxièmement, le maïs devrait tomber sous le coup de la loi sur la Commission canadienne du blé, ainsi on ne pourrait importer de maïs sans un permis de la Commission canadienne du blé. Il en irait de même du soja. Troisièmement, le maïs pourrait être mis sous la juridiction du Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Il faudrait pour cela établir un office provincial de ventes du maïs. On pourrait instituer des catégories de maïs convenant à l'alimentation des bœufs, à la distillation, à la fabrication d'amidon et de céréales et l'agence pourrait négocier le prix de chaque catégorie avec les transformateurs. Elle pourrait également acheter le maïs excédentaire se trouvant sur le marché au moment de la récolte. Le maïs excédentaire pourrait être rassemblé et offert aux négociants en provenance de l'est ce qui assurerait la continuité du marché et

des approvisionnements garantis. L'Agence pourrait chercher de nouveaux débouchés et conclure des contrats d'exportation.

Quatrièmement, on pourrait construire des élévateurs terminaux d'entreposage répartis dans les principales régions productrices de maïs. Il faudrait qu'ils soient situés à proximité d'un moyen de transport par eau, par rail et par route. Leur emplacement devrait encourager les transformateurs et les fabricants à s'implanter sur les lieux de production et de stockage ce qui permettrait de consommer une forte partie des récoltes sur les lieux de production et réduirait ainsi les frais de manutention et transport. Il faudrait construire ces entrepôts en tenant compte des marchés d'exportation et en profitant de la voie maritime du Saint-Laurent qui permet d'exporter le monde entier à peu de frais. Voilà quelques-uns des principaux critères d'implantation; il y en a d'autres. Port Stanley et Port Burwell sont naturellement destinés à recevoir ces installations.

Le besoin de services de transport par eau est prouvé par le fait que, par exemple, les frais de transport par rail de Chatham à Montréal sont de 22 à 23c. le boisseau au lieu de 6 ou 7c. par eau. Le besoin d'entrepôts est accentué par le fait que ces dernières années le prix du maïs à la production au moment de la récolte a diminué de 25 p. 100 le boisseau. Plus important encore, les entrepôts doivent être construits à l'avantage du producteur canadien de maïs dans la région à forte production du sud-ouest de l'Ontario. Ces entrepôts devraient être construits pour les producteurs et contrôlés par eux ou par le gouvernement.

Cinquièmement, il faudrait relever les droits appliqués au maïs américain de 8c. à 25c. le boisseau afin qu'ils correspondent aux droits américains appliqués au maïs canadien; et sixièmement, il faudrait subventionner le maïs canadien dans des conditions similaires au maïs américain en tenant compte du coût à la production plus un profit raisonnable.

Aujourd'hui, j'ai particulièrement mis l'accent sur le maïs simplement parce que les problèmes des producteurs sont plus urgents et immédiats. Cela ne réduit en rien la nécessité de prendre des mesures analogues à l'égard des autres denrées que j'ai mentionnées ni, en fait, à l'égard de l'ensemble de l'agriculture. Le potentiel de la grande région agricole du sud-ouest de l'Ontario est presque illimité. Ces dix dernières années, on a doublé la production du maïs, et on pourrait facilement en faire autant au cours de la prochaine décennie. Dans quelques années, les rendements devraient passer de 90 boisseaux l'acre à 200 boisseaux aux États-Unis. Des résultats semblables pourraient être obtenus chez nous. La qualité de notre maïs est incomparable. A l'avenir, le monde devrait reconnaître le Canada comme grand producteur de maïs. Aujourd'hui, les acheteurs étrangers ne savent même pas que nous avons du maïs à vendre. Les exportations agricoles profitent à l'économie canadienne. Tout autant que les autres exportations, sinon davantage, elles contribuent à réduire une balance des paiements déficitaire et à équilibrer notre économie. Le gouvernement devrait trouver un régime de soutien propre à encourager les exportations.

Nous devons remédier aux conditions économiques qui entraînent le cultivateur à quitter la ferme familiale. Dans son numéro du 12 septembre 1969, la revue *Time* disait ceci:

Par le phénomène naturel de l'usure, le nombre des fermes canadiennes, qui s'élève à 400,000, diminue de 10,000 par an; 40 p. 100 des cultivateurs ont plus de 55 ans et, de plus en plus, leurs fils abandonnent la ferme pour aller travailler à la ville.